

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 06/04/2011

L'an deux mil onze le six avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est rassemblé **en urgence** au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude GUÉDÉ

Date de la convocation		4 avril 2011
Nombre de conseillers en exercice		21
Secrétaire de séance : Nicole PATTIER		
MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Claude GUEDE		
Jean-Noël CHAPPUIS		
Pascale OGÉREAU		
Catherine HUET		
Jean-Marc SAUVÉ		
	Pierre HERRAIZ	
Yves GUIBERT		
	Dominique JOSSE	
Bruno FLEURY		
	Christophe BRUNET	
Françoise RENO		
Claude DELÉTANG		
	Monique DÉRUE-TORCHET	
Nicole PATTIER		
Alexandra MENANT		
Françoise BAILLY		
Sarah MASQUET-BIGOT		
	Gérard LEFORT	
	Patrick MARTEAU	Jean-Noël CHAPPUIS
Eric BOILEAU		
Marie-Claude SURSIN		

Monsieur le Maire s'assure que les membres du Conseil Municipal soient en possession du procès verbal de la séance du 17 mars 2011.

Le Conseil Municipal approuve le document présenté.

Madame Nicole PATTIER est nommé(e) Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- 41 – Validation du motif d'urgence de la séance,
- 42 – Avis sur la proposition de carte scolaire 2011/2012.

Monsieur le Maire commence l'étude des points inscrits à l'ordre du jour :

➤ **41 – Validation du motif d'urgence de la séance**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les motifs qui l'ont conduit à convoquer cette séance selon la procédure d'urgence prévue par l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il précise que cette réunion a pour but :

- d'émettre un avis sur le projet de carte scolaire 2011/2012 dont il a en a été informé par courrier de l'Inspection académique le 01 avril 2011,
- et de le transmettre dans les plus brefs délais et ce avant le 11 avril 2011, date du Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal reconnaît l'urgence de cette séance.

➤ ***42 – Avis sur la proposition de carte scolaire 2011/2012***

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de l'Inspection académique l'informant du projet départemental de la carte scolaire qui prévoit la fermeture de la 5^{ème} classe de l'école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire précise qu'il convient avant le Conseil Départemental de l'Education Nationale du 11 avril 2011 de transmettre l'avis du conseil municipal sur cette carte scolaire.

A toutes fins utiles, il précise :

- que le recensement prévisionnel des enfants à inscrire à l'école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire est de 124 élèves ; sans comptabiliser les 2 ans,
- qu'à l'ouverture des inscriptions, de nouvelles familles non recensées se présenteront. L'année dernière, une vingtaine d'élèves ont été inscrits,
- qu'un programme de construction de logements en-cours, situés au lieudit Le Point du Jour, représentent 13 logements destinés en priorité aux familles dont les enfants seront scolarisés sur la commune.

Monsieur le Maire précise que fermer une classe de maternelle reviendrait :

- à surcharger les classes,
- à compliquer l'organisation pédagogique des classes qui ne sont pas extensibles en volume et dont certaines ne sont pas compatibles avec de jeunes enfants : fosse, étage...,
- à refuser l'accueil de jeunes enfants à des parents désireux de faciliter leur socialisation.

Pour ces raisons, et devant l'abandon programmé des missions de l'Education Nationale, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, s'oppose fermement à la fermeture de la 5^{ème} classe de l'école maternelle de la commune.